



Délégation parlementaire aux droits des enfants

COLLOQUES

« Semaine des droits de l'enfant »

-

Mercredi 22 novembre 2023

Jeudi 23 novembre 2023

PROGRAMME :

Mercredi 22 novembre

- **Colloque « La protection de l'enfance à l'horizon 2035 »** avec la fondation Apprentis d'Auteuil
(9h-12h30, Salle Victor Hugo)
- **Colloque « Les enfants victimes de violences dans le sport à l'aune des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 »**
(14h30-17h30, Salle Victor Hugo)
- Suivi de la **projection du documentaire « Suite »**, d'Emma Oudiou, ancienne athlète de haut niveau et intervenante pour la lutte contre les violences dans le sport, en présence des témoins du documentaire
(17h30-19h, salle Victor Hugo)

Jeudi 23 novembre

- **Colloque « Les droits de l'enfant dans les contextes de crises »** avec le groupe Enfance
(9h30-13h, salle Victor Hugo)
- **Colloque « Grandir en Outre-mer : état des lieux des droits de l'enfant »** avec l'UNICEF France
(14h30-19h, Salle Victor Hugo)

Synthèse des colloques

Mercredi 22 novembre

Présentation du rapport « La protection de l'enfance à l'horizon 2030-2035 »

Les associations Apprentis d'Auteuil, Chanteclair, la Croix-Rouge Française, La Vie au Grand Air, SOS Villages d'Enfants ont présenté le rapport complet d'une démarche prospective initiée en 2020 intitulée « La protection de l'enfance à l'horizon 2030-2035 » avec le soutien de l'UNIOPSS et du centre d'analyses Futuribles.

Après un temps d'introduction où Charlotte Caubel, secrétaire d'Etat chargée de l'Enfance, a insisté sur l'importance du GIP France Enfance protégée – qui doit devenir un lieu de prospective, de pilotage partagé et de ressource pour l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, et où Aurore Bergé, ministre des Solidarités et des Familles, a rappelé que le refus des violences commises contre les plus vulnérables doit s'accompagner d'une politique de soutien à la parentalité et de lutte contre le non-recours aux dispositifs et prestations, Benjamin Cohen, directeur de projet du Pôle protection de l'enfance des Apprentis d'Auteuil et François de Jouvenel, directeur de Futuribles, ont présenté la méthode prospective qui a guidé le rapport.

L'objectif de la méthode prospective n'est pas de régler la crise actuelle de la protection de l'enfance, mais d'engager une démarche détachée des préoccupations immédiates en explorant la diversité des futurs possibles en germe dans la situation actuelle – il s'agit de s'apercevoir que malgré la situation de crise actuelle, demeure une marge de manœuvre pour permettre aux acteurs d'agir en faveur du changement.

La méthode prospective appliquée à la protection de l'enfance conduit à envisager 4 scénarii comme autant de perspectives de futurs possibles :

- Scenario 1 : rien ne bouge : le manque de coordination entre instances décisionnaires entretient le repli sur soi, sans stratégie nationale cohérente et commune, ce qui accentue les disparités territoriales, ne rassure pas les familles et aggrave l'épuisement des professionnels.
- Scenario 2 : collégialité des institutions et personnalisation de la prise en charge : une dynamique collégiale des institutions permet l'harmonisation des pratiques et leur coordination, mais se traduit par la mise en place de référentiels opposables qui s'imposent aux acteurs.
- Scenario 3 : le choix de la prévention : la priorité donnée à la prévention et au soutien à la parentalité permet des actions plus précoces et conduit à une désinstitutionnalisation des prises en charge qui impacte fortement les opérateurs.
- Scenario 4 : sanitarisation de l'enfance en danger : les problématiques des jeunes sont observées et analysées sous le prisme de la santé mentale, et les référentiels d'évaluation de l'action socio-éducative sont pilotés par des instances de santé publique moins sensibles aux problématiques éducatives de la protection de l'enfance.

Table ronde n° 1 : « Penser la protection de l'enfance à travers la démarche prospective »

Selon Marc Vanesson, directeur du développement et des programmes de la Croix-Rouge Française, le scénario possible d'une approche de la protection de l'enfance par la sanitisation suit notamment la tendance actuelle des politiques publiques à appliquer aux dispositifs médico-sociaux les référentiels du monde sanitaire. Les opportunités associées à ce scénario sont celles de davantage de travail pluridisciplinaire, d'un renforcement des travaux entre opérateurs et d'une approche globale du bien-être de la personne. Elles doivent toutefois être mises en balance avec les risques d'un oubli des dimensions éducative et sociale de la protection de l'enfance, ainsi que des familles et des parents.

Nicolas Truelle, directeur général des Apprentis d'Auteuil, insiste sur la possibilité de faire des freins du scénario « rien ne bouge » – à savoir la pluralité d'acteurs dans la protection de l'enfance – une opportunité de collégialisation des institutions et d'harmonisation des pratiques. Il y a un désir de collégialité des acteurs, qui s'est récemment traduit par l'expérimentation des comités départementaux de protection de l'enfance (CDPE) dans 10 départements. Mais cette réflexion commune dans ces instances collectives ne doit pas occulter l'intérêt supérieur de l'enfant, qui doit par définition être priorisé par rapport aux contraintes à court terme (financières, humaines, politiques) auxquelles sont soumis les différents acteurs.

La perspective d'une priorité donnée à la prévention et au soutien à la parentalité est présentée par Katy Lemoigne, directrice générale de Chanteclair, comme un équilibre difficile à trouver entre prévention et protection. Quoiqu'il en soit, définir une politique de prévention passe par une dynamique d'inclusion, et la volonté de mieux connaître les parents – elle doit consister à regarder, rencontrer, évaluer et comprendre les familles et les enfants, et permettre de les inclure et les faire participer en passant de la figure de l'usager alibi à celle de l'usager traceur. Les associations ont un rôle important à jouer dans une telle acception de la prévention en protection de l'enfance.

A propos des tendances qui traversent actuellement le champ de la protection de l'enfance, Didier Wallace, ancien directeur général de la fondation La Vie au Grand Air, observe un impact croissant de la précarité et une logique de survie des adultes auprès de leurs enfants. Il constate une augmentation du nombre d'enfants à vulnérabilités multiples, une augmentation des mesures globales (du type action éducative en milieu ouvert (AEMO) qui restent difficile à mettre en œuvre, et une augmentation du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) qui entraîne une saturation des dispositifs d'hébergement. Pour répondre à ces tendances, le scénario de la collégialité des institutions et personnalisation de la prise en charge ainsi que le scénario du choix de la prévention permettraient de garantir une spécialisation et une homogénéisation des prises en charge, tout en limitant la saturation des dispositifs de protection de l'enfance.

Isabelle Moret, directrice générale de SOS Villages d'Enfants, elle appelle aussi de ses vœux un scénario de collégialité, à la fois au niveau du pilotage des politiques publiques et de leur mise en œuvre. Elle constate que dans la situation actuelle, les enfants pâtissent directement du morcellement de leur accompagnement, en ce qu'ils perdent leurs chances d'accéder à leurs droits et à un projet personnel épanouissant. Les professionnels s'épuisent également dans ce fonctionnement en silo.

Table ronde n° 2 : regards croisés sur le rapport « La protection de l'enfance à l'horizon 2030-2035

SPEAK ! est une association de lutte et de prévention des violences faites aux enfants. Emma Etienne, sa présidente, a insisté sur la différence entre entendre et écouter les enfants car même lorsque nous les écoutons, nous ne les entendons que rarement. Il est important, selon elle, d'entendre davantage les enfants et de faire travailler ensemble tous les spécialistes de l'enfance. Elle cite ainsi le juge Edouard Durand, co-président de la CIIVISE pour qui « se mettre à hauteur d'enfant, c'est se grandir ». Elle insiste également sur l'importance du pécule pour les jeunes majeurs, et sur la loi, souvent inappliquée en la matière.

Nadège Séverac sociologue spécialisée en protection de l'enfance, chercheuse associée au CERLIS réalise des recherches en milieu ouvert sur le pouvoir d'agir des familles. Elle met en avant la nécessité d'un rapprochement des problématiques en protection de l'enfance pour mettre un terme à la logique d'hyperspécialisation des compétences et d'individualisation des parcours, étant entendu qu'en protection de l'enfance les familles font face à un cumul d'adversités. A l'hyperspécialisation, correspond un émiettement de l'action. Pour mieux traiter ces situations, il faut donc surtout mettre l'accent sur l'engagement et la qualité des professionnels, plus que sur leur spécialisation.

Laurent Gebler, Président de la chambre des mineurs à la cour d'appel de Paris, a abordé la question du rôle de la justice en protection de l'enfance et souligne notamment le manque d'effectivité à la fois de la loi et des décisions de justice, en ce qu'il constate de manière croissante un écart entre les textes votés et les pratiques sur le terrain. Le juge se retrouve ainsi au cœur des tensions entre institutions sur fond de crise de financement et de diminution des ressources des départements. Certains, n'appliquent pas correctement la législation relative à la protection de l'enfance (placements modulables, interdictions d'hébergement hôtelier...). Dans de nombreux cas également, des décisions de placement du juge ne sont pas appliquées et l'enfant demeure dans sa famille. Il serait par ailleurs nécessaire, pour lui, de déjudiciariser la protection de l'enfance, le judiciaire étant trop souvent la référence dans l'esprit d'un grand nombre de travailleurs sociaux ; or, les familles perçoivent souvent la justice comme une menace. Il faudrait donc davantage contractualiser avec les familles pour rétablir la confiance et poser la question de la bascule entre aide consentie et aide contrainte dans le cadre d'une institution tierce où les familles pourraient être entendues, le cas échéant accompagnées de leur avocat.

Pour Emmanuel Gagneux, vice-Président de l'Andass, la manière dont nous débattons de la protection de l'enfance porte la confusion entre la question de la lutte contre les violences faites aux enfants et la question de la protection de l'enfance, qui sont deux sujets qui sont distincts. En effet, les réponses aux violences faites aux enfants se situent largement en dehors de la politique de protection de l'enfance. Il est ainsi nécessaire de bien séparer la prévention de la contrainte pour construire une relation de confiance avec les familles. Cela requiert cependant un « alignement des planètes » difficilement réalisable, car nous devons nous doter de moyens renforcés pour faire de la prévention massive, il faut que les familles aient envie d'y avoir recours ; or, la protection de l'enfance recense un taux de 80 % de non-recours. Il faut, partant, montrer plus précoces dans le repérage des situations. Des premières pistes seraient de prendre l'environnement de l'enfant comme point de départ, revenir à une approche plus collégiale et

valoriser l'évaluation des politiques publiques, actuellement trop peu mise en œuvre pour apprécier la pertinence de nos dispositifs.

Pour Patricia Adam vice-Présidente de la CNAPE, bien que les trois dernières lois de protection de l'enfance aient été portées par trois majorités politiques différentes, elles œuvrent en faveur d'une meilleure protection et ont pratiquement été votées à l'unanimité, ce qui est rare. Malgré cela, elles ne sont pas appliquées : il faut contraindre les personnes publiques d'exercer la loi qui s'impose à elles. Aujourd'hui, la politique de protection de l'enfance est mise en œuvre de manière très hétérogène en fonction des départements. Il en résulte que les citoyens ne sont pas égaux devant la loi s'agissant de cette politique, ce qui entraîne également une perte de sens dans le travail social qui y est lié. Il est donc urgent de trouver des compromis, des accords et des financements partagés entre l'Etat et les collectivités territoriales en protection de l'enfance, ainsi que de renforcer les normes, lacunaires dans ce secteur (en termes de nombre et de qualité du travail social, notamment). Pour elle, « lorsque les lois et les décisions de justice ne sont pas respectées, c'est l'autorité de l'Etat qui s'affaisse », et les familles elles-mêmes peuvent difficilement respecter les juges, travailleurs sociaux, présidents de départements ou les maires lorsque les décisions prises ne sont pas mises en œuvre sur le terrain.

Les enfants victimes de violences dans le sport à l'aune des jeux olympiques et paralympiques

Table ronde n° 1 : comment prévenir et détecter les violences dans le sport envers les enfants ?

Djamel Cheikh Directeur technique national, Fédération des Sports de Glace relève que les sports de glace amènent souvent les enfants à une maturité précoce lorsqu'ils rentrent dans un processus les entraînant vers le sport de haut niveau et, dans le cadre de ce processus, la notion de plaisir dans le sport peut alors disparaître. Pour lui, la fédération française des sports de glace repose sur un modèle qui demeure trop conservateur, axé autour de la performance, en oubliant le loisir que vient chercher l'enfant lorsqu'il s'inscrit dans un club de sport. Un enfant peut ainsi rapidement avoir entre 15 heures et 30 heures d'entraînement par semaine, il voit ainsi moins sa famille et ses amis en dehors du club, ce qui peut conduire à l'instauration d'un mécanisme de dépendance avec l'entraîneur ou les coéquipiers susceptible de provoquer le développement d'un environnement violent. Les actes de violences se produisent souvent lorsque l'enfant est isolé, soit qu'il se trouve dans les vestiaires, soit lors de déplacements sportifs. Ainsi, la gouvernance des fédérations doit selon lui faire évoluer son cadre institutionnel pour lutter contre tout un « système » qui s'est ainsi construit. Dans sa fédération, outre l'existence de comités éthiques et de référents disciplinaires, ont été mis en place des actions concrètes pour faciliter les signalements dans les clubs ainsi que pour favoriser le repérage des violences. Il souhaiterait également réaliser ce qu'il appelle le « projet Sentinelle », qui consiste en la formation des bénévoles sur tous les clubs de la fédération pour que les référents relais locaux constituent un tiers sûr, premier interlocuteur de l'enfant qui souhaiterait parler.

Elisabeth Klein trésorière de la Fédération française de natation expose le modèle innovant de la Fédération française de natation, qui a ouvert ses commissions à des personnes qui n'étaient pas des élus ou des salariés de la fédération, proposant ainsi davantage d'ouverture et un partage d'idées. Pour remédier aux violences dans la fédération, a été mise en place en 2020 une structure fédérale dédiée, avec une cellule spécifique comportant des référents. La fédération dispose également d'une directrice technique nationale adjointe référente de cette unité dédiée, déclinée dans les ligues et les clubs pour recevoir la parole de l'enfant sur tout le territoire. Elle a également distribué des kits de prévention à l'ensemble de ses 1 300 clubs et en a décliné une version sur son site internet. Enfin, dorénavant, tous les diplômés de la fédération et tous les responsables de clubs ont l'obligation de suivre une formation de 6 heures sur le repérage des violences dans le sport. Il faudrait, selon elle, former davantage tous les acteurs : éducateurs, bénévoles, responsables de clubs et de ligues, référents... ainsi que communiquer davantage entre fédérations pour échanger sur les bonnes pratiques.

Fabienne Bourdais, directrice des sports, Déléguée ministérielle à la lutte contre les violences dans le sport, a salué le fait que la première campagne de communication contre les violences faites aux enfants dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants annoncés par la Première ministre le 20 novembre porte sur les violences dans le sport. Passer par le sport pour communiquer sur ces violences produit des échos dans tous les champs, car, avec plus de 16 millions de citoyens pratiquant une activité sportive dans un club affilié à une fédération –auxquels s'ajoutent ceux qui pratiquent une activité sportive en dehors des clubs – nous sommes tous collectivement concernés par ce qui se passe dans le sport. Ce dernier est

souvent le révélateur, la caisse de résonance, des difficultés rencontrées dans les autres pans de la société. Dans le milieu du sport, le rapport au corps est particulier, puisqu'axé autour de la performance, il constitue un outil de travail. Les violences qui y ont cours sont à la fois horizontales (entre sportifs) et verticales (commises par l'entraîneur, l'arbitre, le référent...). La première étape consiste à éloigner les personnes qui ont des antécédents judiciaires. Cependant, il est parfois difficile de procéder à des vérifications : ainsi, ils se sont aperçus a posteriori que 168 personnes n'auraient pas dû se trouver dans des clubs. Depuis la création de la cellule Signal Sports, plus de 1 200 signalements ont été traités au sein de 65 fédérations : aussi, le phénomène ne concerne pas un sport plutôt qu'un autre. Il convient donc de s'interroger sur les licences des fédérations et les dispositifs de prévention à mettre en place en commun, tout en embarquant sur ce sujet les collectivités territoriales, notamment le bloc communal, pour se poser la question des aides financières allouées aux clubs en fonction de la mise en place de formations et de sensibilisations, c'est-à-dire que, selon elle, les communes devraient conditionner les aides aux clubs en fonction des dispositifs de prévention mis en place.

La difficulté au repérage des enfants victimes de violence, selon Mélanie Dupont, psychologue, unité médico-judiciaire de Paris (AP-HP), tient au fait que les signaux faibles sont extrêmement diversifiés selon les enfants : il existe toutes sortes de manifestations psychologiques, corporelles et comportementales et non un signal précis qui permet d'identifier un enfant victime. Il est donc nécessaire de se montrer attentif et d'observer le comportement des enfants tout en leur renvoyant le message d'une disponibilité pour échanger, sur d'autres sujets que la seule performance sportive, afin de créer un climat de confiance. Cela suppose de consacrer du temps aux enfants. Mettre en valeur notamment la disponibilité de l'entraîneur sportif peut ainsi permettre à celui-ci de devenir, pour l'enfant, un tiers de confiance, étant entendu que le cercle intrafamilial constitue la première sphère des violences sexuelles commises sur les enfants, et que le premier endroit où les enfants peuvent en parler est donc en dehors de ce cercle.

Eric Delemar, Défenseur des enfants adjoint de la Défenseure des droits, regrette que, bien que la libération de la parole soit bénéfique, les victimes soient souvent entendues très tard et il est, par conséquent, nécessaire de se demander comment faire en sorte que les enfants n'aient plus besoin d'attendre d'être devenus des adultes pour être entendus. Pour lui, « il ne s'agit plus de libérer la parole, mais de libérer l'écoute ». Chez le Défenseur des droits, en effet, lorsqu'ils examinent des signalements, ils se rendent compte que dans la majorité des cas, les enfants avaient tenté de parler mais n'avaient pas été entendus. Par ailleurs, lorsque des enfants signalent des atteintes à leurs droits, 1 % seulement des situations reçoivent une réponse pénale. A l'occasion du 34ème anniversaire de la CIDE, le Défenseur des enfants juge important de rappeler que celle-ci est encore trop méconnue, et qu'il faut réaffirmer davantage son postulat de base, qui est que les enfants, bien que n'étant pas encore pleinement des citoyens, jouissent de l'intégralité de leurs droits dès leur naissance. Il rappelle également que l'article 12 de la CIDE prévoit la prise en compte de la parole de l'enfant. Or, avec la vie professionnelle, les adultes tendent à oublier que les enfants ont également des journées éprouvantes et qu'on leur impose le rythme des adultes. Par ailleurs, il souligne que les progrès humains ne sont pas à la mesure des progrès technologiques car, si les nouvelles salles de sport sont incroyables, d'un point de vue architectural, l'impensé par rapport au corps demeure total et il n'y a eu aucune

réflexion sur l'évolution du modèle des vestiaires. Dès lors, nous devons tous travailler à un changement de paradigme.

Table ronde n° 2 : « Comment aider les enfants victimes de violences dans le sport ? »

Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, a introduit cette table ronde dans une vidéo tournée depuis Marseille à l'occasion d'un tournoi sportif organisé avec la Convention nationale des associations de protection de l'enfance (CNAPE). Après avoir rappelé l'obligation de signalement sur la plateforme Signal Sports, elle insiste sur l'importance de renforcer avec toutes les fédérations sportives le contrôle d'honorabilité (aujourd'hui, les éducateurs professionnels et 1,2 millions de bénévoles sont criblés), afin d'écartier définitivement les prédateurs se glissant parfois parmi les bénévoles. Dans cette lutte contre les violences commises sur les enfants dans le sport, il est capital que la justice, les fédérations dans l'exercice de leur pouvoir disciplinaire, les préfets et les services déconcentrés du ministère des sports travaillent de façon coordonnée. La mise en place de parquets avec des référents sport notamment est une première étape, et permet de traiter ces questions au cœur même de la justice.

Catherine Moyon de Baecque, présidente de la Commission de lutte contre les violences sexuelles et les discriminations dans le sport du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), a témoigné des violences sexuelles dont elle a été victime lors d'un stage national d'athlétisme en 1991. Sa prise de parole a entraîné une reconnaissance des faits et une condamnation des agresseurs par la justice, qui pour la première fois a relevé la responsabilité de l'Etat et des autorités fédérales. En effet, ces derniers ont protégé les agresseurs en faisant comme si de rien n'était, alors que les victimes étaient priées de se taire et de disparaître. Elle insiste sur deux points essentiels à la lutte contre les violences dans le sport : l'écoute de la parole des victimes et leur accompagnement par des professionnels ; l'exigence d'exemplarité des dirigeants de fédérations, de clubs, mais aussi de politiques. A l'horizon des jeux de 2024, il faut également rappeler que la compétition doit toujours s'inscrire dans le respect de la dignité humaine et des valeurs de l'olympisme, qui doivent être le premier rempart contre ces violences.

Emma Oudiou, ancienne sportive de haut niveau et réalisatrice d'un documentaire sur les violences dans le sport (*Suite*) et victime également, a également témoigné. Après avoir insisté, elle aussi, sur l'importance capitale de l'écoute des victimes, elle dégage trois enseignements de son vécu :

- Tout le monde peut être victime ;
- Les auteurs de violences peuvent occuper n'importe quelle poste ;
- Toutes les violences sont interconnectées, et les violences sexuelles surgissent le plus souvent dans une situation de stress et d'isolement, donc de vulnérabilité. En tant qu'athlète, c'est parce qu'on a été habitué à accepter la souffrance, à subir des violences psychologiques liées à la pratique en compétition, à utiliser son corps comme un outil de travail qu'on est particulièrement exposé aux violences sexuelles. Une étude de 2021 financée par l'Union Européenne (*Child Abuse in Sport European Statistics – CASES*) met en chiffres ces réalités, exacerbées chez les sportifs de haut niveau.

Laura Morin, directrice générale de l'association l'Enfant Bleu, confirme cette approche globale des violences dans le sport : l'association accompagne les victimes de tout type de

maltraitances (physiques, psychiques, sexuelles). Elle met à la disposition des victimes des écoutants, ainsi que des psychologues et des juristes pour assurer une prise en charge globale des psycho-traumatismes. L'association travaille également avec le ministère des Sports pour créer un guide d'audition pour les écoutants de la cellule Signal Sports.

Du point de vue des fédérations, des efforts sont encore à fournir, comme le souligne Bernard Benabdallah, membre du comité directeur et chargé de mission sur la vie fédérale à la Fédération française de boxe. Il reconnaît que cette petite fédération n'est pas encore familière de cette matière, et espère pouvoir régionaliser la cellule d'accompagnement des victimes nouvellement créée, et mettre en place un contrôle d'honorabilité – la fédération compte pour cela apprendre des autres fédérations notamment, plus avancées sur le sujet.

Les intervenants s'accordent à dire que si la pratique d'un sport individuel est un terrain propice aux violences sur mineurs en raison des rapports très étroits entre le sportif et l'entraîneur, un prédateur saura toujours isoler sa victime au moment opportun – les violences touchent donc tant les sports individuels que collectifs, qui ne doivent pas échapper à la vigilance de ce point de vue.

Jeudi 23 novembre 2023

Les droits de l'enfant dans les contextes de crise

Table ronde n° 1 : Les enfants, premières victimes des crises : notre responsabilité commune de les protéger

La ministre Chrysoula Zacharopoulou a introduit la table ronde en rappelant les crises que traversent les enfants, notamment ukrainiens, israéliens et palestiniens de Gaza. Elle a souligné l'importance de ces sujets, que la France porte dans la sphère internationale dès 1999 avec l'émission d'une liste noire rendue publique chaque année et l'adoption, en 2017, des principes de Paris pour la libération des enfants de la guerre, désormais soutenus par 115 Etats. La France est également engagée par l'intermédiaire de l'Agence française de développement (AFD) pour renforcer le système d'état civil, essentiel pour garantir dès l'enfance un accès effectif aux droits. Ces derniers ne se résument pas au droit des enfants à la sécurité mais doivent être conçus à l'aune des objectifs de développement durable (ODD). Sur ce point, nous sommes à mi-parcours mais progressons lentement : 12 % seulement des indicateurs sont en bonne voie. S'agissant par exemple de la lutte contre le travail des enfants, il faut noter qu'aujourd'hui, 160 millions d'enfants sont encore piégés par le travail au lieu d'accéder à leur enfance et que plus de 200 millions d'enfants ne seront pas scolarisés d'ici 2030. Par ailleurs, les filles n'ayant pas accès à l'école sont 1,5 fois plus nombreuses que les garçons. A cet égard, il faut rappeler qu'en Afghanistan, désormais, l'accès à l'éducation pour les filles est interdit. Pour faire progresser les droits des enfants, la ministre souligne que nous devons mobiliser tous les leviers de la politique de développement. La loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales en a fait une priorité qui se reflète dans toute l'action diplomatique.

Mahieddine Khelladi, directeur du Secours islamique France, a rappelé des chiffres sur les crises qui affectent les enfants. Selon le bureau de coordination des Nations Unies, 362 millions de personnes dans le monde ont besoin d'une assistance humanitaire : c'est un chiffre record, le plus élevé depuis plusieurs décennies. Aujourd'hui, un enfant sur neuf grandit dans une zone de conflit. Selon l'Unicef, à l'été 2022, 37 millions d'enfants seraient déplacés parmi lesquels 13,7 millions de réfugiés et 22,8 millions de déplacés internes. En 2021, 41 % des personnes déplacées dans le monde étaient ainsi des mineurs. Avec la prise de pouvoir des talibans en août 2021, 80 % des femmes afghanes n'ont plus accès à l'école. A Gaza, en ce moment, un enfant meurt toutes les 10 minutes. En Ukraine, 60 % des enfants ukrainiens ont été déplacés. Au Sahel, 10 millions d'enfants ont besoin en toute urgence d'une aide humanitaire. Nous parlons beaucoup de certains conflits médiatisés, mais il y a également des crises oubliées, notamment

la crise climatique mondiale, dont les manifestations sont nombreuses et accentuent les atteintes aux droits des enfants. Le Pakistan, par exemple, a connu en 2022 une crise climatique, laquelle a généré le déplacement de 33 millions de personnes. La même année, la Somalie a connu l'une des pires sécheresses de son histoire et plus d'un million de personnes ont subi un déplacement forcé. Les attaques terroristes au Sahel ont aussi fait se déplacer des centaines de milliers de personnes, tout comme les conflits internes : au Soudan, le conflit a déjà déplacé plus de 7 millions de personnes, faisant de ce pays celui où il y a le plus de déplacés internes au monde. Par ailleurs, nous vivons actuellement la pire crise de la faim du siècle, avec, toutes les 60 secondes, un nouvel enfant atteint de malnutrition dans le monde.

Anne Bideau, Directrice Générale, Plan International France, a rappelé les 4 principes directeurs de la CIDE que sont : l'intérêt supérieur de l'enfant ; le droit à la vie, à la survie et au développement ; la non-discrimination ; le droit à la participation. Bien que la France ait figuré parmi les premiers Etats à ratifier cette convention, Anne Bideau souligne que la protection des droits des enfants n'apparaît pas parmi les 10 objectifs prioritaires de l'aide humanitaire. Ainsi, actuellement, 0,1 % de l'aide humanitaire française est dirigée vers la protection de l'enfance et 0,2 % sur la lutte contre les violences basées sur le genre. La France pourrait donc mobiliser des moyens supplémentaires.

Lucile Grosjean, directrice Communication, Plaidoyer et Programmes, UNICEF France, a précisé le contenu du programme « Children in armed conflicts », qui renseigne sur les différentes situations et constitue en même temps un mécanisme d'évaluation sur les six cas de violations graves reconnus par les Nations Unies que constituent : le meurtre ; le recrutement et l'utilisation des enfants dans des groupes armés ; les attaques contre des écoles et les hôpitaux ; les viols et violences sexuelles sur enfants ; le déplacement forcé d'enfants ; le refus de laisser l'accès des enfants à l'aide humanitaire. Le constat est celui d'une augmentation de ces violations graves des droits des enfants. Depuis 2005, les attaques contre les écoles et les hôpitaux ont ainsi augmenté de 120 % depuis 2005. Ce programme a toutefois permis de libérer 180 000 enfants soldats depuis sa création. En 2022, plus de 12 000 enfants ont également bénéficié du programme de réinsertion d'anciens enfants soldats et 9 millions d'enfants ont bénéficié de sensibilisations sur les risques liés aux mines.

Deux enfants ukrainiens réfugiés en France ont décrit les atteintes aux droits des enfants en Ukraine. Oleksandr a par exemple décrit que, brutalement, à compter du 24 février 2022, il s'est trouvé dans l'incapacité d'aller à l'école, qui ne pouvait même pas se faire à distance, étant donné qu'ils ne disposaient plus ni d'électricité ni de wifi. Les enfants ont également perdu leur liberté d'aller et venir, car réfugiés la majorité de leur temps dans des abris. L'accès à la nourriture a également été contraint, les denrées étant rares les premiers jours de la guerre, puis une fois disponibles, à des prix prohibitifs. Les médicaments de première nécessité, réservés aux militaires, n'étaient également plus à disposition des enfants. Ces derniers ont également perdu le droit à une vie familiale normale, voire certains ont tout bonnement perdu leur famille. Oleksandr et Kamila sont réfugiés en France dans des familles d'accueil, sans possibilité de vivre avec leurs familles, restées en Ukraine. Ce faisant, pour Kamila, leur droit à vivre dans leur culture est bafoué, car ils se retrouvent contraints de changer de cadre de vie habituel, de se plonger dans une culture totalement différente de la leur, dans une langue différente, sans leur famille pour les accompagner.

Farah Malek-Bakouche, responsable des partenariats, « Save the Children » France, s'est ensuite exprimée sur le rôle des ONG dans le contexte de violations graves des droits des enfants. Elle considère que la protection des enfants est ancrée dans le droit international et que les Etats ont une responsabilité collective de remédier aux conséquences de ces violations. Les ONG doivent aider à prévenir ces violations par la mise à disposition de programmes, de services nécessaires et de soutien aux communautés. Elles mettent ainsi en place des programmes de subsistance, des programmes éducatifs... elles apprennent aux enfants à identifier les risques auxquels ils peuvent être confrontés. Ils mènent également des programmes de santé, avec un encouragement à l'accès aux soins. Les ONG tentent aussi de rétablir la cohésion sociale pour instaurer un cadre protecteur pour les enfants. Sur le terrain, les ONG essaient de recueillir des informations et elles travaillent avec les agences des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations de la société civile de terrain. Elles développent également des partenariats pour porter plus largement leur plaidoyer, en visant une politique globale de protection de l'enfance.

Eléonore Caroit, députée des français de l'étranger, relève la nécessité d'adapter les mentalités et que le législateur s'empare de la question des droits des enfants, en s'impliquant dans des groupes interparlementaires afin de favoriser les rencontres, débats, et à travailler à l'amélioration des législations nationales au regard des droits des enfants. Les réunions de l'union interparlementaire représentent une force de frappe conjointe de législateurs qui s'organisent dans ces assemblées afin de contrôler l'action de leurs gouvernements respectifs. Par ailleurs, les groupes d'amitié parlementaires permettent également de renforcer les relations bilatérales.

Hubert Julien-Laferrière, député du Rhône, s'inquiète de ce qu'au début du XXème siècle, 5 % des victimes des conflits armés étaient des civils tandis qu'aujourd'hui, c'est 80 % d'entre elles. Il est, par conséquent, nécessaire de travailler à l'élaboration de nouvelles doctrines permettant d'appréhender les conflits contemporains. La loi de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales a constitué un véritable travail transpartisan qui a permis de mieux prendre en compte l'enfant. Il est par ailleurs nécessaire, pour lui, de rapatrier tous les enfants Français qui se trouvent encore dans les camps en Syrie, et de les rapatrier avec leur mère, pour que celle-ci soit jugée.

Table ronde n° 2 : « Assurer la réalisation des droits de l'enfant dans les contextes de crise »

Mahieddine Khelladi directeur économique de Secours Islamique France, entame la table ronde en alertant, avec le Groupe Enfance, sur l'absence totale de mention des droits de l'enfants dans le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) 2023, alors même que la loi de programmation de 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM) était ambitieuse à ce sujet. Il s'étonne de cette contradiction entre l'engagement politique et le manque d'engagement opérationnel de la France, alors même que le Président de la République a fait de l'enfance une cause majeure de son quinquennat.

Afin d'assurer leur respect à l'international, Anne Bideau, directrice générale de Plan international France, préconise donc au nom du Groupe Enfance de faire des droits de l'enfant

l'une des priorités de la Stratégie humanitaire de la République Française, en cohérence avec la LOP-DSLIM, et d'accroître les financements humanitaires de la France en leur faveur. Elle recommande de lutter contre l'impunité face aux violations graves des droits de l'enfant en situation de conflit, et de déployer une approche qui allie action humanitaire, développement et consolidation de la paix afin de garantir la sécurité des enfants et l'effectivité de leurs droits. Cela implique pour les parlementaires de renforcer leur contrôle du Gouvernement et de l'interpeller sur l'application de la LOP-DSLIM, pour le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de former son personnel à la protection des enfants et de leurs droits et de l'inscrire véritablement dans son budget, et pour les ONG de renforcer leurs programmes en mutualisant leurs outils.

Yolaine Guérif, directrice de Partage, ONG membre du Groupe Enfance et Maxime Hugué, responsable de programmes d'ECPAT France, ONG membre du Groupe Enfance, présentent ensuite les actions de leurs associations respectives. Partage agit pour le développement des écoles publiques du Nord-Ouest d'Haïti, et promeut pour cela une approche partenariale avec les acteurs de la population civile déjà présents sur place. ECPAT lutte contre la traite des mineurs notamment à des fins sexuelles en Afrique de l'Ouest. Ce projet s'appuie sur des groupes d'« enfants champions », qui ont un rôle de sensibilisation de leurs pairs, d'orientation et de consultation pour toutes les actions du projet, et qui planifient eux-mêmes leurs actions notamment de plaidoyer. Cette mise en retrait de l'association doit permettre d'engager un cercle vertueux de participation des enfants. A cet égard, Anne Bideau souligne que la prise en compte de la parole des enfants est le droit de la CIDE le moins pris en compte, particulièrement en contexte de crise. Le Groupe Enfance promeut la participation des enfants dans la réponse humanitaire et la résolution de crises, en cohérence avec la résolution des Nations Unies « Jeunesse, paix et sécurité » (2015) qui reconnaît leur rôle essentiel dans le règlement des conflits et la pérennisation de la paix. Ce type de projets, qui donnent la part belle à la participation, est cohérent avec le changement de paradigme à l'œuvre dans le secteur de l'action humanitaire, comme le souligne Mahieddine Khelladi : les organisations ne doivent pas se placer en donneuses de leçons, mais s'appuyer sur l'expertise des sociétés civiles et accepter d'apprendre autant qu'elles accompagnent.

Visionnage du témoignage de Sadia, 21 ans, sur son engagement dans le cadre du projet « Youth Leading Stabilisation Efforts in The Lake Chad Basin » (Plan International France)

« Grandir dans les Outre-mer : état des lieux des droits de l'enfant »

Présentation du rapport de l'Unicef, Grandir dans les Outre-mer, état des lieux des droits de l'enfant

Julie Soret, responsable du service plaidoyer programmes Unicef France et Mathilde Detrez, chargée de plaidoyer Outre-mer Unicef France, ont présenté le rapport. Les constats sont ceux d'une mortalité infantile plus élevée, de taux de vaccination plus bas, d'un manque de données et de statistiques, une forte présence de familles monoparentales particulièrement précaires. Elles relèvent également que, dans les territoires ultra-marins, 600 000 personnes sont mal logées et qu'il leur est également difficile d'accéder à une alimentation adaptée et saine : la malnutrition touche ainsi 10 % des 4-10 ans à Mayotte. Le taux de grossesses précoces chez les filles de moins de 15 ans est, en Guyane, 15 fois supérieur à celui de l'Hexagone. Il y a également des problèmes en termes de santé mentale, avec 8 fois plus de suicide chez les jeunes en Guyane qu'en France hexagonale. A Mayotte, il n'y a qu'une seule pédopsychiatre sur tout le territoire. Cette vulnérabilité est exacerbée pour les enfants d'origine immigrée, par exemple à Mayotte, avec un droit des étrangers distinct du régime de droit commun, qui contrevient à l'intérêt supérieur des enfants. Ce faisant, Mayotte est le territoire français qui enferme le plus d'enfants en centre de rétention administrative. Il faut également donner aux enfants ultra-marins la capacité de faire entendre leur voix, comme le reconnaît la CIDE, étant entendu que 93 % des jeunes des Outre-mer disent ne pas avoir confiance en la politique ; il faut leur permettre une participation effective pour leur redonner de la confiance dans les institutions.

Table ronde n° 1 : « L'accès aux droits des enfants dans les collectivités territoriales d'Outre-mer : focus thématiques »

Jassem Issouf, membre du collectif *Ecole pour tous*, relève que parler d'un enfant pauvre à Mayotte est un oxymore tant il est difficile de trouver un enfant qui n'est pas pauvre sur ce territoire. Lui-même a vécu des discriminations à l'école, a connu la pauvreté à Mayotte, en vivant dans les bangas. Lorsqu'il est arrivé en âge d'être scolarisé, sa mère est allée l'inscrire en mairie. N'étant pas né en France, mais aux Comores, le responsable a rejeté sa demande d'inscription en arguant de ce que l'école serait réservée aux enfants nés en France. Grâce à l'aide de l'assistance sociale, il a finalement réussi à aller à l'école. Il faisait ses devoirs à la seule lumière d'une lampe de poche, n'ayant pas d'électricité chez lui. Il a pourtant décroché son baccalauréat avec mention très bien, a été admis en classe préparatoire et est désormais étudiant à l'Ecole Normale Supérieure pour devenir enseignant-chercheur en mathématiques. Selon lui, c'est par l'éducation que nous pouvons résoudre un grand nombre de problématiques, les enfants étant l'avenir de notre pays.

Le mouvement de Clarisse Da Silva lutte pour les droits des peuples autochtones, et notamment leur droit à l'éducation. L'association Effet Morpho prend en charge des enfants autochtones des territoires isolés de la Guyane, qui se trouvent souvent à trois ou quatre jours de pirogue d'une ville et vivent ancrés dans leur culture. Les enfants n'y ont pas la possibilité de parler en leur nom propre, car ils ont été invisibilisés en raison d'un manque d'infrastructures. Dans certains villages, cela fait 4 ans qu'il n'y a plus d'école primaire, ayant été fermées pour insalubrité. Il n'y a, selon elle, aucune prise en compte politique de ce qui se passe dans ces territoires. Les jeunes guyanais sont obligés de partir à Cayenne s'ils veulent continuer leurs études au lycée, ce qui nécessite une organisation, et donc aussi un logement sur place. Un grand nombre d'entre eux sont placés au sein de familles hébergeantes, qui fonctionnent comme des familles d'accueil. Il y aurait, au sein de ces familles des cas de violences physiques et morales, voire d'agressions sexuelles et de viols, de séquestration et d'extorsion. Ces actes sont alimentés par le fait qu'en Guyane, prolifèrent racisme et discriminations à l'égard des populations autochtones. En conséquence, en Guyane, il y a une tentative de suicide toutes les deux semaines et au moins un suicide par mois car ces situations génèrent énormément de mal-être.

Frédérique Charbonnières, cheffe de la mission des politiques éducatives d'Outre-mer – Directrice générale de l'enseignement scolaire, relève qu'une politique de différenciation territoriale a été mise en place pour s'adapter aux besoins spécifiques des différents territoires ultramarins en rappelant que ces dispositifs doivent s'ancrer dans le cadre national. Trois axes prioritaires ont ainsi été mis en exergue à la suite des assises des Outre-mer en 2017 :

- Réussir la scolarisation de tous les enfants dès 3 ans ;
- Réduire les écarts de performance lors des évaluations et examens ;
- Prendre en compte davantage le plurilinguisme.

Pour aller vers les populations, l'Education nationale a créé un dispositif de classes itinérantes et a mis en place des écoles de proximité en Guyane. Un plan national de prévention de l'illettrisme a également été prévu.

Laurent Brisset, Inspecteur Général de l'Education, du Sport, et de la Recherche, a insisté sur la question du logement. En effet, il est difficile pour des enfants de travailler quand les conditions adéquates ne sont pas réunies à leur domicile familial et si les infrastructures des écoles sont elles-mêmes défailtantes (manque de classes, par exemple). Les territoires ultramarins manquent d'enseignants et, souvent, ceux qu'on y envoie sont de jeunes enseignants peu expérimentés, souvent des contractuels. Or, dans le même temps, il faut réussir à accueillir tous les enfants dès l'école maternelle. Un autre problème réside également dans le fait qu'on leur demande de parler français car c'est la langue de la réussite scolaire et éducative, mais il faut se demander comment améliorer la maîtrise de la langue française tout en préservant le multilinguisme. Il souhaite que soit reconnue l'égalité des langues et la volonté de transmettre des langues régionales au nom de l'égalité des langues, comme cela a été proclamé dans la déclaration de Cayenne en 2011. Cette reconnaissance des langues vernaculaires dès la maternelle pourrait favoriser la scolarisation des enfants en évitant la création d'un conflit de loyauté entre leur langue maternelle et leur culture, et la langue de l'école. Il faut dire aux enfants qu'ils n'ont pas à choisir entre les deux, pour produire un effet positif sur leur

épanouissement, leur motivation et leur estime d'eux-mêmes. Dans la même logique, il est nécessaire de valoriser leurs compétences ; il faut reconnaître celle-ci ainsi que leur identité, pour qu'ils soient fiers de leur culture et de leur langue.

Isabelle Léglise, Directrice de recherche au CNRS, a commencé à travailler en tant que sociolinguiste pour caractériser la population scolarisée en Guyane, avant de montrer comment les institutions de l'Etat effacent cette diversité. Elle s'intéresse à l'accès à l'éducation et à la santé des populations ultra-marines et a un intérêt particulier pour la Guyane, qui présente un certain nombre de problématiques : éloignement, insertion régionale, migrations, créolophonie, autochtonie, questions du logement, du manque d'infrastructures, d'accès à l'eau et d'inégalités. Au sein des populations scolarisées, les trois quarts ne parlent pas le français avant l'école : il est tout à fait possible de vivre en Guyane en tant qu'adulte sans parler français. Elle oppose à l'Unicef qu'il n'y a pas de manque de données, mais qu'au contraire, il y a des sources de données pléthoriques sur ce sujet, un grand nombre d'études ayant été menées et de rapports écrits (CESE, Ligue des droits de l'homme). Elle rappelle les recommandations de l'Unesco qui ont pour objectif qu'en 2030, l'instruction dans les langues maternelles pendant au moins 6 ans – voire 8 ans dans les endroits les plus vulnérables – soit rendue possible. Il est donc nécessaire de promouvoir l'entrée en maternelle dans les langues vernaculaires, afin que l'enseignement soit progressivement combiné avec le français et parvenir à un enseignement bilingue. La France a cependant émis une réserve sur l'article 30 de la CIDE sur les droits des enfants autochtones à pratiquer leur langue. Elle juge que trois recommandations du rapport de l'Unicef sont particulièrement intéressantes :

Accompagner les enseignants dans la prise en compte du multilinguisme des élèves, ce qui signifie que les enseignants devraient être formés aux spécificités locales, à savoir gérer l'hétérogénéité des classes et être formés à des méthodes innovantes pour travailler sur le plurilinguisme ;

A compétences égales, favoriser le recrutement local en s'intéressant en particulier aux compétences linguistiques des professeurs pour travailler parfois dans les langues maternelles des élèves ;

Permettre à chaque enfant d'apprendre dans sa langue maternelle.

La République française est méfiante envers les langues vernaculaires ; il faut parvenir à dépasser ce conflit dans l'intérêt supérieur de l'enfant car en s'appuyant sur la langue maternelle, on permettra à davantage d'enfants d'accéder au droit à l'éducation. Le principe de l'égalité républicaine doit ainsi être interprété de telle sorte qu'il existe une égalité entre toutes les langues parlées en France.

Table ronde n° 2 « Grandir dans les Outre-mer : le droit à la santé »

La table ronde est introduite par Sarah Ben Smida, chargée de plaidoyer Santé mentale à l'UNICEF France, qui propose un état des lieux de la santé mentale dans les Outre-mer, en rappelant que le droit à la santé est inscrit à l'article 24 de la CIDE. Les constats sont inquiétants, avec des indicateurs de santé défavorables (ex. : taux de mortalité infantile à 3‰ en Hexagone contre 8‰ en Guyane), des taux de renoncement élevé aux soins (ex. : 45% de la population mahoraise a dû renoncer à des soins), un manque de structures et de professionnels, et des vulnérabilités exacerbées par des contextes de vie complexes. La santé en Outre-mer relève

donc d'un enjeu de (sur les droits et santé sexuels et reproductifs ainsi que la santé mentale notamment), un enjeu de prévention (à cet égard, les dispositifs d'aller vers sont plus développés en Outre-mer qu'en Hexagone), et un enjeu de qualité des soins, avec le besoin d'une approche transculturelle qui permette un accès aux soins adapté au plurilinguisme des territoires. Sarah Ben Smida insiste sur la nécessité de prendre en compte la santé périnatale dans les Outre-mer, avec des mères plus sujettes à la dépression post-partum et une part plus élevée des grossesses précoces. Dans ce contexte, les enfants ont un besoin urgent de soutien psychosocial, et l'offre de soins pour leur santé mentale représente un défi majeur. Le fait qu'il n'y ait qu'un seul pédopsychiatre à Mayotte, ou que le risque suicidaire des enfants en Guyane soit 8 fois plus élevé qu'en Hexagone, doit alerter. Afin de permettre l'effectivité du droit à la santé des enfants dans les Outre-mer, droit qui ne relève pas uniquement du médical, l'UNICEF préconise ainsi de renforcer l'offre en santé mentale, mais également de permettre l'affiliation de tous les mineurs à des dispositifs de protection maladie, et d'améliorer la sensibilisation et l'accompagnement en santé sexuelle des adolescentes.

La table ronde se poursuit avec un état des lieux du droit à l'eau et à l'assainissement dans les Outre-Mer, dont Edith Guiochon, chargée de plaider à la Coalition Eau, rappelle qu'il a été reconnu comme droit de l'homme dans une résolution des Nations Unies en date du 28 juillet 2010. Il comprend l'acceptabilité de l'accès à l'eau (en termes de respect des usages et droits culturels), sa disponibilité, son accessibilité physique et économique, et de sa qualité. S'il ne connaît pas de reconnaissance formelle en droit français, le code de l'environnement, la loi Brottes du 15 avril 2013, la loi pour l'égalité réelle en Outre-mer de 2017 ou encore l'ordonnance et le décret de 2022 relatifs à l'accessibilité et à la qualité de l'eau permettent d'appréhender cet accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit pour tous les Français, avec un besoin minimal compris entre 50 et 100 litres d'eau par personne et par jour. Il y a toutefois des difficultés prégnantes en Outre-mer liées à des infrastructures d'eau et d'assainissement insuffisantes ou défectueuses avec des conséquences sur l'hygiène des populations (ainsi à Mayotte, 30% de la population n'a pas d'accès à l'eau courante à son domicile et 60% des logements sont dépourvus des comforts sanitaires de base), des coupures d'eau régulières (voir à ce sujet une communication des rapporteurs des Nations Unies de 2021 sur les coupures d'eau en Guadeloupe), une eau polluée, et un prix élevé. Ces défaillances ont des conséquences graves pour les enfants en matière de droit à la santé et à un environnement sain, et de droit à l'éducation (le Défenseur des droits relève dans un rapport de 2023 que jusqu'à 20% de jours de classe ont été perdus en Guyane à cause des coupures d'eau). Julien Lallemand, ingénieur réunionnais en eau et environnement, cofondateur de l'Association Sillages, pointe également l'inégalité d'accès à une eau de qualité à La Réunion, et la pollution au chlordécone en Martinique qui concerne 1 cours d'eau sur 2 et affecte la majorité de la population.

Edith Guiochon rappelle pour finir les recommandations du Comité des droits des enfants de l'ONU issues de sa 93^e session à Genève en 2023, qui consistent à approvisionner en urgence la population guadeloupéenne en eau potable en attendant la réparation des réseaux d'eau et d'assainissement, et à indemniser les enfants victimes du chlordécone dans l'eau.